



Panorama affaires publiques des actualités du monde de la santé

Semaine du 13 avril 2026

INFOS ET CHIFFRES CLÉS

M. François MENGIN LECREULX, directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie, ancien directeur adjoint du cabinet de Mme Catherine VAUTRIN, au ministère du Travail et de la Santé se verrait confier la direction générale de l'Agence régionale de santé d'Occitanie

M. Mathias OTT, Délégué interministériel à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine envers les personnes LGBT, se voit confier la direction générale de l'Agence régionale de santé de Normandie

Mme Anne HGOBURU, jusqu'alors sous-directrice de la prise en charge hospitalière et des parcours ville-hôpital à la direction générale de l'offre de soins, a été nommée directrice des hôpitaux Bichat-Claude Bernard et Beaujon

Mme Delphine BENDA, secrétaire générale de l'Union nationale des organismes d'assurance maladie complémentaire (UNOCAM), rejoint Malakoff Humanis

EN RÉSUMÉ

Médecins universitaires / astreintes

La rémunération des astreintes de nuit et de week-end des médecins hospitaliers à statut universitaire va être augmentée, a indiqué vendredi la ministre de la Santé Stéphanie RIST, lors d'un déplacement au centre hospitalier universitaire d'Orléans. Mme RIST a estimé que cette annonce, présentée à plusieurs professionnels de l'établissement orléanais, était attendue par "les hospitalo-universitaires", "lésés" et "oubliés" dans la récente réforme de revalorisation des astreintes. "Concrètement, le plafond d'indemnisation des astreintes, initialement fixé à 280 euros, sera porté jusqu'à 500 euros pour les personnels hospitalo-universitaires, afin de mieux valoriser les astreintes les plus contraintes et les plus sollicitées", a indiqué le ministère de la Santé dans un communiqué. Le montant de la majoration "sera déterminé par les directeurs généraux de CHU (...) en fonction de la fréquence et de la durée des déplacements" au chevet d'un patient "pendant les astreintes", a indiqué le ministère. La mesure coûtera 18,4 millions d'euros en année pleine.

Précarité menstruelle

Le gouvernement a annoncé hier le remboursement, à compter de la prochaine rentrée universitaire, des protections périodiques réutilisables pour les femmes de moins de 26 ans et les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire (C2S). Très attendue, cette mesure adoptée fin 2023 dans le cadre du projet de loi de Financement de la Sécurité sociale pour 2024, concernera 6,7 millions de personnes, selon un communiqué conjoint des ministères de la Santé et de l'Égalité femmes-hommes, qui souhaitent ainsi "lutter contre la précarité menstruelle", "soutenir le pouvoir d'achat" et "encourager l'usage de produits réutilisables". Interrogée l'an dernier à l'Assemblée nationale sur le retard pris par cette mesure, Mme Aurore BERGÈRE avait reconnu qu'il n'était "pas acceptable" et affirmé que les engagements seraient tenus "avant la fin de l'année" 2025.

Fauteuil roulant

Depuis le 1er décembre dernier, "près de 186 000 personnes" ont bénéficié du remboursement de leur fauteuil roulant, a indiqué hier le ministère chargé des Personnes handicapées au lendemain de la tenue d'un comité de suivi de cette réforme, promesse présidentielle attendue de longue date par les personnes concernées. Constatant des "difficultés persistantes sur le terrain : rejets de dossiers, complexité de certaines démarches, difficultés d'accès à la prescription", le ministère promet "une clarification de la doctrine de prise en charge d'ici mai", des "retours individualisés aux fabricants sur les dossiers en attente", une "réaffirmation des règles de renouvellement à l'identique" et "la stabilisation de la nomenclature". Parallèlement, une cartographie nationale des prescripteurs va être mise en place et sera accessible via les agences régionales de santé (ARS) et l'accompagnement des médecins généralistes va être renforcé, précise le ministère.